Identifier le risque pour protéger

- **Le risque**
  - Événement
    - dont la survenance est incertaine quant à sa réalisation ou à la date de cette réalisation…
    - …susceptible de causer un dommage aux personnes et/ou aux biens
  - Au cours de ces dernières années, la notion de risque a beaucoup évolué, sa perception aussi
  - Apparition de nouveaux risques
    - Risques dus
      - Au progrès des techniques et des sciences
      - A l'urbanisation massive et ses effets
      - A la multiplication des déplacements et ses conséquences
    - Risques diffus : l'identification du responsable du dommage est difficile
    - Risques sériels ou de masse qui se propagent rapidement
  - Baisse du niveau d'acceptation du risque
    - La notion de risque acceptable s'est transformée et le seuil de tolérance aux risques a baissé
    - Développement du droit à indemnisation
    - Tout risque doit aujourd'hui être attribué à un responsable
- **Prise en charge des risques**
  - Responsabilité individuelle fondée sur la faute
    - Se définit comme l'obligation de répondre devant la justice d'un dommage et d'en réparer les conséquences en indemnisant la victime
    - On est également responsable des personnes dont on doit répondre et des choses que l'on a sous sa garde (art. 1384 Code civil)
    - La victime doit prouver la faute de l'auteur du dommage pour pouvoir obtenir une indemnisation
    - Vers la fin du XIXe siècle, la responsabilité civile fondée sur la faute s'est avérée insuffisamment protectrice des victimes
    - L'apparition du machinisme, le développement des moyens de transport, ont rendu les dommages plus graves et plus nombreux
    - Tout ceci a conduit le droit de la responsabilité à évoluer et à retenir, à coté de la faute, un nouveau fondement : le risque
  - Responsabilité individuelle fondée sur le risque
    - Toute activité faisant naître un risque pour autrui rend son auteur responsable du préjudice qu'elle peut causer, sans qu'il ait à prouver une faute à son origine
    - Elle fait supporter aux individus la responsabilité des risques qu'ils génèrent pour autrui en raison des activités qu'ils pratiquent
    - La victime est automatiquement indemnisée sans avoir à prouver la faute de l'auteur du dommage
  - Responsabilité collective
    - On assiste aujourd'hui à une" collectivisation du risque" et au déclin de la responsabilité individuelle dans sa fonction d'indemnisation
    - **Que l'auteur du dommage soit solvable ou non, qu'il soit connu ou non, ses victimes sont ainsi certaines d'être indemnisées**
    - Mutualisation du risque
      - On parle de mutualisation du risque lorsque celui-ci est pris en charge par l'assurance
      - Assurance privée
        - Directe
          - Assurances de ses propres biens, assurances contre les accidents…
        - Indirecte
          - Assurance de responsabilité
      - Assurance publique
        - La Sécurité sociale qui couvre les risques maladie, maternité, décès, accidents de travail…
    - Socialisation du risque
      - On parle de socialisation du risque lorsque celui-ci est pris en charge par des fonds de garantie
      - Fonds de garantie
        - Il s'agit d'organismes qui prennent en charge la réparation de certains types de dommages
        - Permettent d'indemniser les victimes
          - Lorsque l'auteur d'un accident est inconnu ou insolvable
          - Lorsqu'une société d'assurances est mise en liquidation
          - Lorsque les coûts de l'indemnisation sont trop lourds à supporter